

REUNION



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service formation et développement

AKIMFORMATION
10 rue Anse Bellune
97220 LA TRINITE

Saint-Denis, le 18 avril 2014

Objet : Formation spécifique hygiène alimentaire

Madame,

Suite à la réception de votre déclaration d'intention de mener une action de formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L.233-4 du code rural, je vous notifie votre enregistrement comme dispensateur de cette formation auprès de la DAAF Réunion et vous communique en pièce jointe le modèle d'attestation de suivi de formation sur laquelle j'ai reporté votre numéro d'enregistrement. Vous êtes chargé de remettre cette attestation à chaque stagiaire au terme de sa formation.

L'attribution d'un numéro d'enregistrement ne peut en aucun cas être assimilé à un agrément, une habilitation ou encore un label de la part de l'État et ne remplace pas la déclaration d'activité prévue à l'article L.6351-1 du code du travail.

Cet enregistrement vous engage à :

- respecter les exigences réglementaires de l'arrêté du 5 octobre 2011 et en particulier les objectifs de formation décrits dans le référentiel de formation,
- tenir à disposition les pièces administratives indiquées dans le paragraphe B de l'annexe 1 de l'arrêté du 5 octobre 2011 et assurer leur mise à jour régulière,
- fournir annuellement un bilan d'activité de la prestation de formation réalisée.

Je vous précise que le numéro d'enregistrement est régional. Il n'est valable que pour les stagiaires formés à la Réunion. Dans le cas où vous mettez en œuvre la formation dans d'autres régions, vous devez demander votre enregistrement auprès de chaque DAAF ou DRAAF concernée.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt et par
délégation,

Le Chef du Service de la formation et
du développement



Dossier suivi par : Christiane DURAND-GASSELIN
Tél. : 02 62 30 88 47
Fax : 02 62 30 89 99
Courriel : christiane.durand-gasselini@agriculture.gouv.fr
V/réf. : FD

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT - BOULEVARD DE LA PROVIDENCE
97489 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 02 62 30 89 89 - Fax : 02 62 30 89 99 - site : www.reunion.gouv.fr